

	« Commission économique »
Date /Lieu	Vendredi 24 octobre 2014 à l'Agence de développement
Personnes présentes	<p>Villaret Louis (Président Pays Cœur d'Hérault),</p> <p>Communauté de Communes du Clermontais BARRE Berthe Brun Olivier COSTES Jean DUPONT Laurent Fabreguettes Bernard) Fassieux Marie Gavinet Isabelle REVERTE Françoise RUIZ Salvador Rambil Merbouha Rodriguez Joseph</p> <p>Communauté de Communes Lodévois & Larzac Guibal Daniel Jaffuel Emilie Ollagnier Jean Marc Pasquier Françoise</p> <p>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault Aguilar Guy Charles Gaux Christophe Salasc Philippe Sanchez Marie -Hélène Rumeau Laetitia</p> <p>Chambre de métiers et de l'Artisanat Viala Luc</p> <p>SYDEL Pays Cœur d'Hérault Djenidi Lylia Ferry Annick Laniesse Thierry Theuriot Véronique</p>
Personnes excusées	<p>Roig Frédéric (Président de la commission économique du Pays Cœur d'Hérault - CCLL- Député et conseiller général), Arrazat Sonia (CCLL) – Roussel Magalie (CCVH)</p>

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation de l'ARIAC et de la PFIL
- Présentation des services économiques intercommunautaires et de l'agence de développement économique
- Questions diverses

Documents présentés et/ou remis:

- L'agence économique du Pays CH
 - o Schéma de développement économique du Pays résumé
 - o Fiche de présentation et diaporama
 - o Plaquette de la Pépinière d'entreprises Cœur d'Hérault et liste de ses membres
 - o Lettre économique
 - o Plaquette <http://www.moncoeurdherault.fr/>
 - o Guide de la construction écologique
 - o Plaquette Projet alimentaire
 - o Invitation Finale Prix TPE
- Présentation de la mission économique de la Communauté de communes du Clermontais
- Présentation de la mission économique de la Communauté de communes Lodévois et Larzac
- Présentation de la mission économique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Synthèse des échanges

Louis Villaret introduit la réunion et souligne qu'il s'agit de la 1ère commission économique depuis les élections municipales. Cette première rencontre est élargie aux membres des commissions économiques du Clermontais, du Lodévois et Larzac ainsi que de la Vallée de l'Hérault afin de faire un tour d'horizon pour bien présenter, au niveau économique, ce qu'est le Pays, son fonctionnement et en même temps présenter les missions économiques des communautés de communes qui font de la maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle que des réunions régulières sont organisées entre elles et l'agence économique ; elles travaillent ensemble et sont solidaires les unes des autres, chacune avec des missions différentes.

L'agence économique ne fait pas de la maîtrise d'ouvrage en direct sur les missions menées par les Communautés de communes, mais porte des outils et des services à l'échelle du Cœur d'Hérault, tels que la pépinière d'entreprises qui accueille, accompagne, conseille les porteurs de projet et les entreprises portant un projet innovant ou à potentiel pour le Cœur d'Hérault.

Les élus, quant à eux, se rencontrent en cours d'année pour avoir une même stratégie sur l'ensemble du territoire. Ils s'appuient notamment sur des partenaires comme l'ARIAC et la PFIL, qui apportent leur soutien aux entreprises du Cœur d'Hérault et avec qui ils conventionnent chaque année. Ces 2 structures ont été invitées afin de présenter leurs actions.

Louis Villaret excuse Frédéric Roig qui devait présider cette commission économique et qui a dû partir à l'étranger rapidement.

Louis Villaret informe la commission qu'il doit partir avant la fin de la réunion et il donne la présidence de cette commission à Philippe Salasc.

Présentation de la PFIL (centre Hérault Initiative) et de l'ARIAC

Rappel du Contexte :

Les 3 communautés de communes aident financièrement l'ARIAC et Centre Hérault Initiative pour leurs actions d'appui et d'accompagnement des entreprises du Cœur d'Hérault.

La subvention allouée à ces deux structures est matérialisée par une convention co-signée avec les présidents des communautés de communes et du Sydel Pays Cœur d'Hérault.

La présentation de la convention 2014 est prévue très prochainement au sein de chaque intercommunauté.

Les services économiques communautaires souhaitent les inviter à se présenter à leurs nouveaux élus membres de leurs commissions économiques, ont demandé au Sydel, cosignataire des conventions, d'organiser une seule réunion à l'attention des 3 commissions économiques communautaires

Présentation par Jean Jacques Bonniol,

La Plateforme d'Initiative Locale « INITIATIVE CENTRE HERAULT » est une association de la loi du 1er Juillet 1901, Membre du réseau national INITIATIVE France. Elle a démarré en 1999 mais atteint sa vitesse de croisière en 2005.

Elle est financée par le Conseil Général de l'Hérault et les communautés de communes.

La caisse de dépôt et consignation intervient pour le fonds de prêts.

Cette plate forme fonctionne avec une charte éthique. Elle est au service des créateurs et du territoire.

Il existe 5 plates formes dans l'Hérault et une seule dans le Gard.

Elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault.

La plateforme permet un effet levier entre le prêt sans intérêt que fait la plate forme et le financeur banquier (obligatoire) sollicité par le créateur ou le repreneur.

Le coup de pouce financier est complété par l'expertise que vont faire les membres du comité d'agrément chacun avec ses compétences. Ce comité est très apprécié des financeurs et des banquiers. Un projet accepté par un comité d'agrément plate forme a toutes les chances de trouver son financeur banquier associé.

La moyenne d'un prêt d'honneur sans intérêt de la plate forme est de 6 000 € et est modulé en fonction du besoin réel du créateur.

Ce prêt d'honneur est de 3 à 5 ans et quelques fois avec un différé de 6 mois. Considéré comme des fonds propres, il est accordé au créateur et non à l'entreprise.

Quelques chiffres depuis 2005 : 313 entreprises financées – 657 emplois créés ou maintenus – 354 prêts d'honneur accordés – 1 700 000 € de prêt d'honneur accordés.

En 2013 :

- 36 entreprises présentées au comité d'agrément
- 31 dossiers retenus
- 65 emplois ont été créés pour 35 prêts d'honneur accordés, le coût moyen 5000 € prêt bancaire associé 1 775 000 €, un effet levier de 11 supérieur à la moyenne nationale qui tourne autour de 7.5
- Le taux de pérennité moyen à 3 ans des entreprises financées, au niveau national est de 65 % ; ici 83%.

Pour 2014- au 31 octobre

- L'objectif est de 40 entreprises financées, à fin octobre 2014, 36 entreprises ont été présentées et 32 financées.
- 39 prêts d'honneur ont été accordés (pour une entreprise de 2 créateurs il y a 2 prêts d'honneur)
- Prêts d'honneur accordés 93 000 €, prêt moyen 6000 €, prêts bancaires associés 1 997 000 € avec un levier bancaire de 10.

Jean-Jacques Bonniol souligne que ces résultats sont obtenus à un coût très maîtrisé, car les plateformes fonctionnent avec essentiellement des bénévoles. Le coût de fonctionnement est très réduit. (1300 €/an en moyenne par emploi créé et maintenu)

Echanges

Existe-t-il des échanges avec les Communautés de Communes ?

→ Les communautés de communes doivent se poser en prescripteur et ne pas hésiter à orienter les dossiers si elles estiment qu'ils doivent être aidés.

Aucune structure, sur le territoire, ne propose des prêts à taux 0

Les plateformes communiquent mal : intérêt à se réunir plus souvent avec leurs partenaires

Dans ses missions, la PFIL a-t-elle une réflexion sur une vision du développement stratégique de l'économie de ce territoire ?

→ Ce n'est pas dans sa mission première, elle prend les dossiers qui se présentent et elle essaie de les accompagner au mieux, tout en faisant attention à ne pas financer une entreprise qui va devenir directement concurrente d'une entreprise existante.

Par ailleurs, Il a été créé un fonds régional qui va être dédié aux transmissions ; il permettra de doubler la mise.

Présentation ARIAC (coopérative d'activité) :



<http://ariac-34.com/>

Présentation par Frédéric DO.

La société coopérative, installée à Villeneuve (projet de déménagement sur Clermont l'Hérault), intervient à l'échelle des hauts cantons de l'Hérault.

Elle fait partie d'un réseau national des CAE (coopératives d'activité et d'emploi) destinées aux créateurs d'entreprises qui veulent être encadrés. Elle est généraliste et couvre à peu près tous les champs d'activité.

ARIAC (Amorçage d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) est une société coopérative d'entrepreneurs, qui offre un statut salarié à des créateurs d'entreprise, ou à des entreprises existantes souhaitant se développer dans un cadre à la fois plus sécurisant et plus propice à l'initiative économique. Le statut commercial lui permet de facturer toutes prestations et ventes dans le secteur concurrentiel. Le statut coopératif lui permet d'offrir la protection salariale et de garantir transparence et déontologie dans la distribution des bénéfices

Bon nombre d'entrepreneurs veut vivre de son savoir faire, se développer, recherche une liberté, une autonomie et a besoin de collaboration et d'une certaine coopération avec un statut plus avantageux.

L'ARIAC a inventé un statut (avant qu'il soit légalisé par les pouvoirs publics) de «salarié entrepreneur». Elle donne à ces salariés entrepreneurs des garanties de développement de leur activité Ils sont entrepreneurs en venant à l'ARIAC dans la mesure où ils y logent leur métier. Leur fonds de commerce leur appartient.

Ils peuvent avoir deux activités avec le même statut et sont très autonomes au quotidien.

Ils sont payés sur la base de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité. Il s'agit d'un contrat sans heure sans part patronale : salaire net et charges sociales (chômage, retraite, indemnités journalières, formation professionnelle).

Une contribution coopérative de 10% du bénéfice leur est demandée.

Au bout de 2 ans ils doivent quitter ce système : soit ils créent leur entreprise, soit ils abandonnent et lorsqu'ils demandent de rester, l'ARIAC leur établit un contrat de travail.

Les secteurs dominants sont l'environnement, les espaces verts, les activités de consultants/formateurs ; les activités dans le bâtiment travaux publics, le commerce et l'agriculture.

Dernièrement, ARIAC CONSEIL a été créée pour permettre aux entrepreneurs de répondre à des appels d'offres.

Quelques chiffres

250 à 300 personnes accueillies par an,

120 à 130 rentrent dans la coopérative par an.

5 personnes dans l'équipe d'Ariac dont 3,50 temps plein.

EN 2015, ARIAC va acquérir un espace pour que les salariés aient des accès à des locaux et des salles de réunion.

Louis Villaret explique que les communautés de communes financent la PFIL et l'ARIAC. Chaque communauté de communes subventionne 4000 € à chaque structure.

Louis Villaret avant de quitter la réunion, informe les élus de l'actualité de la Société IRRIFRANCE, et de la sollicitation de Claude Valéro pour être au côté des salariés en cette période de mobilisation. Olivier Brun complète et demande aux élus de se mobiliser mardi prochain pour manifester devant les bureaux de l'entreprise, à Paulhan, pour essayer de conserver les 120 emplois qui sont en difficulté.

Présentation des services économiques intercommunautaires et de l'agence économique

Rappel des enjeux

Mieux connaître les services économiques communautaires et l'agence économique du SYDEL, leur fonctionnement et leurs missions. Il s'agit d'une entrée en matière pour impulser un échange entre les nouvelles équipes et favoriser une réflexion globale sur l'économie du CH (nos outils de développement, nos politiques économiques et nos enjeux)

Thierry Lanièsse passe la parole à Annick Ferry pour présenter le schéma de développement économique et il explique également que le Pays s'est doté d'une charte de développement et qu'aujourd'hui se met en place nouvelle programmation des fonds européens dont une bonne partie va être gérée par la Région LR.

Deux appels à projet qui ont été lancés, un sur Leader et un sur les ATI (Approches Territoriales Intégrées).

Le projet Leader a été lancé, le Sydel va faire acte de candidature, le dossier doit être déposé fin février 2015. Le Pays anime une concertation avec les communautés de communes et certains partenaires afin de réfléchir aux priorités et formaliser le projet.

Le second appel à projet sur les ATI sera lancé à la fin de l'année 2014 correspondant au cadre européen que propose l'Europe. La charte de Pays et le diagnostic réalisé seront utilisés pour faire acte de candidature, et les élus seront fortement sollicités.

Présentation de l'agence économique du PCH et du schéma de développement économique

(Se reporter aux différents documents en annexes)

L'enjeu est d'avoir une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays, de disposer des moyens indispensables à l'accueil et au développement des entreprises en Cœur d'Hérault et de développer l'emploi et la création de richesse.

Ce schéma s'appuie sur un large partenariat. Il se veut être un élément structurant de développement de ce territoire, marqué notamment depuis la mise en service de l'A75/A750

Pour porter cette stratégie, Le Pays s'est doté d'une agence économique qui travaille en partenariat avec les services économiques des 3 communautés de communes, les chambres consulaires et les réseaux économiques régionaux.

Axes d'intervention de l'agence éco :

- Attractivité du territoire
- Accueil, renforcement et développement des entreprises
- Valorisation des savoir faire et des atouts spécifiques du Cœur d'Hérault

(Se reporter au document joint)

Zoom sur la pépinière d'entreprise présenté par Lylia Djenidi.

(Voir plaquette jointe)

La pépinière d'entreprises est un réel outil pour les projets et les entreprises du Cœur d'Hérault qui portent un projet innovant ou à potentiel. Un accompagnement personnalisé qui passe par une sélection de projets, organisée deux à trois fois par an en comité de sélection réunissant les partenaires économiques, les professionnels locaux et les financeurs.

Dès que le porteur de projet intègre la pépinière, il va signer une convention d'accompagnement qui peut aller de 2 ans avant la création d'entreprises jusqu'à 5 ans après la création d'entreprise.

Il s'agit d'une relation de proximité, de confiance et un accompagnement personnalisé sur la durée au vu du caractère innovant des projets (Innovation au sens large : technologique d'usage ou social) qui nécessite un temps de travail, un temps de maturation plus important que pour les projets plus classiques :

- accompagnement à la formalisation de l'idée, à la faisabilité technique (vérifier l'antériorité des brevets), faisabilité commerciale,

- validation du marché (étude de marché), validation du modèle économique,
- définition de la stratégie
- aide à la recherche de financement
- accompagnement au démarrage de l'activité.
- Suivi les 5 premières années d'activité et plus si besoin

La pépinière est membre du réseau Synersud, le réseau des pépinières et incubateurs de la Région Languedoc Roussillon.

Actuellement, 30 membres sont accompagnés: 18 entreprises et 12 porteurs de projets.

Les secteurs d'activités que nous accompagnons sont très représentatifs des secteurs du territoire :

- Filière Eco construction / environnement
- Filière santé
- Filière agro alimentaire
- Filière viti /vini culture

La pépinière est aussi :

- un accès à l'hébergement. Les locaux de l'agence économique ne permettent pas d'héberger les entreprises, ils sont complétés par les hébergements portés par les 3 communautés de communes (ateliers, hôtels d'entreprises, bureaux bénéficiant des tarifs progressifs et préférentiels),
- un accès à un réseau d'entreprises (Tranferts LR – Synersud – clubs et réseaux économiques locaux), la pépinière met à la disposition des entreprises de la pépinière toutes ces ressources.
- La participation aux ateliers économiques thématiques
- un accès au centre d'affaires (domiciliation commerciale, postale, mise à disposition de salles),
- une ligne budgétaire spécifique à des besoins d'expertise, tels que la propriété intellectuelle, la stratégie d'entreprise, la levée de fonds, le conseil juridique. La pépinière leur accorde un montant pour financer leur besoin et avancer dans leur activité,
- un accès à des dispositifs réservés comme:
 - o l'aide à la faisabilité commerciale (subvention de 12000 € octroyée par la Région qui va permettre le marché et la cohérence commerciale que dispose l'entreprise)
 - o le fond Créalia (prêt d'honneur à taux 0 spécifique à l'innovation)
 - o le dispositif ASPIC (accueil de stagiaires)

La pépinière d'entreprises est également un lieu d'accueil pour éviter l'isolement des porteurs de projet et des entreprises, leur donner accès aux ressources régionales, nationales liées à l'innovation en lien avec les Universités, les laboratoires de recherche, et les incubateurs.

Présentation des missions économiques des 3 communautés de communes

(Se reporter aux différents documents en annexes)

- Le Clermontais
 - o la gestion des zones d'activité
 - o l'accompagnement des porteurs de projets
 - o la redynamisation des centres villes
- Le Lodévois et Larzac
 - o implantation et accompagnement d'entreprises
 - o aménagement économique
 - o appui au commerce, artisanat et services
 - o appui aux métiers d'art et patrimoine vivant
 - o mission agriculture
 - o emploi – formation – Insertion
- La Vallée de l'Hérault
 - o implantation et accueil des entreprises
 - o animation économique
 - o partenariats
 - o gestion des parcs d'activité

Philippe Salasc souligne que si le territoire accompagne les entreprises et les aide à se développer, l'emploi se développera également. L'enjeu de l'emploi est porté par tout le pôle des partenaires de l'emploi.

Une entreprise qui va être sereine quant à sa stratégie, quant à son avenir, embauchera plus facilement. Chacun doit sensibiliser les porteurs de projets et les entreprises à la nécessité de ne pas rester seuls. Une entreprise accompagnée a plus de chance de se développer et d'embaucher qu'un dirigeant isolé, face à ses contraintes et ses difficultés.

Par ailleurs, les rencontres à l'échelle technique et politique sont profitables pour le développement économique territorial.

Les élus ajoutent qu'ils souhaitent se rencontrer régulièrement et travailler ensemble sans se cacher des informations.

Philippe Salasc précise qu'il faut définir ce qu'on veut faire de chaque zone et la complémentarité qu'on veut leur donner car avec la crise les entreprises sont de plus en plus méfiantes et les centres ville le ressentent.

Daniel Guibal propose de faire visiter le PRAE Michel Chevalier pour commencer les échanges entre élus et techniciens

Annick Ferry informe que Frédéric Roig avait évoqué avec elle en préparant la commission l'intérêt d'organiser avec les membres de la commission économique des visites des différentes zones lors de la prochaine commission économique.

La prochaine commission débutera donc par la visite du PRAE http://lodevoisetlarzac.fr/fileadmin/img/lodevoisetlarzac/Economie/Vie_economique/FICHE_DESCRIP_TIVE_PRAE_MICHEL_CHEVALIER.pdf

Dates à venir

6 novembre : Remise territoriale du Prix TPE à Lodève

18 novembre : Journée multi conseils à l'agence économique

03 décembre : Remise finale du Prix TPE au Corum

Mi décembre : Cocktail économique du territoire

Philippe Salasc clôture la commission et félicite toutes les personnes autour de la table qui ont l'air très investies pour le développement économique de ce territoire.